

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Le 11/06/20



Le groupe AC Environnement adhère à la CDI FNAIM pour sa capacité à fédérer et à peser sur l'avenir de la profession

En 17 ans, le groupe AC Environnement s'est imposé comme le leader du diagnostic immobilier et du BIM en France. Avec plus de 630 collaborateurs, 30 agences et 3 laboratoires d'analyses de prélèvements et de matériaux de construction, il réalise un chiffre d'affaires de 55 Millions d'euros.

En rejoignant la Chambre des Diagnostiqueurs Immobiliers de la FNAIM (CDI FNAIM), le groupe AC Environnement affirme ainsi sa volonté de participer aux évolutions réglementaires de toute la filière et ainsi de soutenir l'action du 1er syndicat européen des professionnels de l'immobilier.

« *L'adhésion à la CDI-FNAIM est une étape très importante, notamment après la crise brutale que nous venons de traverser. Cette crise a en effet révélé l'importance capitale des métiers du diagnostic immobilier et amiante dans le redémarrage économique des secteurs clés du BTP et de l'immobilier. Elle a aussi placé au cœur des préoccupations de tous, la santé et la sécurité au travail comme dans le logement notamment. Or ce sont deux enjeux pour lesquels les diagnostiqueurs exercent une responsabilité prépondérante dans l'aide à la prise des bonnes décisions. Maintenant que cette prise de conscience a eu lieu, il est temps d'assumer pleinement et collectivement ce rôle pour préparer l'avenir du métier du diagnostic* », indique Denis MORA, Président du groupe AC Environnement.

Au-delà des bénéfices des victoires en matière de lobbying, la CDI FNAIM entend ainsi affirmer sa visibilité et sa notoriété au niveau local et national : « *Nous sommes fiers d'accueillir à la CDI FNAIM le groupe AC Environnement. Nous représentons ainsi l'essentiel des structures affiliées à un syndicat professionnel. De grands acteurs nationaux du diagnostic nous ont rejoints, l'attraction de la CDI FNAIM devenant de ce fait encore plus forte* » commente Thierry MARCHAND, Président de la CDI FNAIM.

Depuis sa création en 2007 et avec plus de 1600 diagnostiqueurs adhérents, la CDI FNAIM a pour ambition de fédérer et de rassembler toute la filière du diagnostic immobilier et du repérage amiante : « *Nous vivons des jours et des heures absolument déterminants pour nos métiers, la cohésion de nos entreprises et l'émergence d'une véritable filière professionnelle est indispensable. En tant que*



Contact Presse : Galivel & Associés – Carol Galivel / Valentin Eynac

galivel@galivel.com - 01 41 05 02 02 / 06 09 05 48 63

leader du diagnostic immobilier, le groupe AC Environnement a tout à fait sa place dans notre syndicat dont l'action est, notamment, d'accompagner les évolutions de notre métier. Je souhaite le meilleur épanouissement possible à tous ces talents !», explique Thierry MARCHAND.

Pivot de la politique gouvernementale, la filière du diagnostic immobilier et du repérage amiante est l'acteur économique incontournable des secteurs de la construction, de l'immobilier, de l'artisanat du bâtiment mais également le partenaire santé clé des écoles, des collectivités territoriales et d'une manière générale, de l'ensemble des concitoyens.

« Le métier du diagnostic immobilier se transforme grâce au digital et au BIM pour répondre encore mieux aux attentes des acteurs de l'immobilier, du BTP, du logement. L'enjeu de demain, c'est de produire, de délivrer et de partager de plus en plus de data sur le bâti, son état, ses polluants, sa qualité de l'air, ses performances énergétiques, sa valeur... Avec toujours plus de précision, plus d'accessibilité, plus de capacité à exploiter ces informations stratégiques au service d'une meilleure gestion du cycle de vie des bâtiments, de l'optimisation énergétique, de la lutte contre le réchauffement climatique... Au fond, notre vocation à tous est de rendre le bâti intelligible pour plus d'intelligence dans le bâtiment et dans la ville. Pour préparer et agir efficacement pour cet avenir-là, il faut mobiliser l'ensemble de notre profession et sensibiliser tous les acteurs institutionnels et réglementaires sur notre capacité à agir positivement sur ces défis collectifs » poursuit Denis MORA.

Après les réseaux de franchises Diagamter, d.Pro, LD2i, EX'IM, et de nombreux indépendants, entrepreneurs en solo, TPE et PME, avec l'arrivée du groupe AC Environnement, la CDI FNAIM témoigne ainsi de sa volonté de contribuer à la valorisation et à la croissance de toute une filière.

Télécharger le communiqué de presse



ON EN PARLE ?

Pour continuer sur le sujet



Entamons une discussion !



@FNAIM



Contact Presse : Galivel & Associés – Carol Galivel / Valentin Eynac

galivel@galivel.com - 01 41 05 02 02 / 06 09 05 48 63

À propos de la FNAIM

La Fédération Nationale de l'Immobilier (FNAIM) est la première organisation syndicale des professionnels de l'immobilier en France. Ses adhérents exercent tous les métiers de la transaction, de la gestion, de la location, de l'expertise, du diagnostic, etc. Créée en 1946, elle est présente sur l'ensemble du territoire par son maillage de Chambres départementales et régionales. La FNAIM accompagne au quotidien ses adhérents dans l'exercice de leurs activités. Elle leur dispense les formations, initiales et continues, qui différencient les professionnels FNAIM par leurs compétences et la qualité de services offerts aux particuliers. Elle veille au respect, par chacun de ses membres, de son Code d'Éthique et de Déontologie, garant de la protection des droits du consommateur. Par sa représentativité, sa connaissance des marchés immobiliers, ses compétences juridiques et techniques, la FNAIM est un interlocuteur reconnu par les Pouvoirs Publics pour l'élaboration des politiques et des législations relatives au logement. Les statistiques qu'elle établit à partir des données recueillies auprès de ses adhérents et qu'elle diffuse gratuitement permettent de suivre au plus près l'évolution des marchés du logement en France. À la fois référence et partenaire, la Fédération veut faire partager une vision positive, équilibrée et sociale de l'immobilier. La FNAIM fait partie du Conseil National de la Transaction et de la gestion immobilières (CNTGI).

À propos de la CDI-FNAIM

Créée le 1er Juin 2007, la Chambre des Diagnostiqueurs Immobiliers FNAIM a pour vocation d'accompagner les diagnostiqueurs dans le développement de leur activité et de représenter ce métier face aux pouvoirs publics et autres institutionnels.

Elle communique également pour informer les consommateurs sur la réglementation.

Tous les adhérents de la Chambre se doivent de respecter le Code d'Éthique et de Déontologie FNAIM, garant de leur engagement en termes de professionnalisme.

Plus d'informations : <http://www.fnaim-diagnostic.com/>



Contact Presse : Galivel & Associés – Carol Galivel / Valentin Eynac

galivel@galivel.com - 01 41 05 02 02 / 06 09 05 48 63